



RETURN PROPOSAL TO:  
RETOURNER LES PROPOSITIONS À:  
**Agence Parcs Canada  
Unité de gestion de Banff  
C.P. 900, 216 Hawk Avenue  
Banff, AB, T1L 1K2**

**MODIFICATION #3 À:**

REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION

**Tender To: Parks Canada Agency**  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**Parks Canada Agency  
Banff National Park  
PO Box 900  
Banff, AB  
T1L 1K2**

<b>Title-Sujet</b> ASSÈCHEMENT DU LAC JOHNSON JONHSON LAKE DEWATERING		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P421-18-0218		<b>Date:</b> 15 septembre 2017
<b>GETS Reference No. - No de reference de SEAG</b> PW-17-00791031		<b>Client Ref. No. - No. de réf du client.</b>
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at - à</b> 02:00 PM	<b>on - le</b> 2017/09/26	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> Heure Avancée des Rocheuses (HAR) Mountain Daylight Time (MDT) -
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Annie Roy                      annie.roy@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> 403-762-1459		<b>Fax No. - No de FAX:</b> 403-762-5057
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b> See Herein - Voir ici		

**DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE**  
**(taper ou écrire en caractère d'imprimerie)**  
**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

<b>Vendor/Firm Name</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Adresse courriel - Email address :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **MODIFICATION # 3**

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À POUR BUT DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES:**

### **# 1. QUESTIONS ET RÉPONSES**

#### **Q 21.**

**Pouvez-vous fournir les données brutes des levés bathymétriques du lac?**

#### **R 21.**

Les fichiers altimétriques SIG pour la carte bathymétrique sont inclus dans le fichier en format .zip déjà publié sur le site Achats et ventes, dans la section « Pièces jointes » pour ce projet.

#### **Q 22.**

**Pouvez-vous donner de l'information sur la solidité du lit du lac et sur la profondeur du limon qui se trouve au fond, le cas échéant?**

#### **R 22.**

Nous avons effectué un échantillonnage dans le lac pour établir la profondeur du limon mou sur le lit du lac. Nous avons déterminé que celle-ci variait entre 5 et 30 cm. La moyenne était de 16 cm.

#### **Q 23.**

**Possédez-vous une liste de fournisseurs d'hélicoptères privilégiés?**

#### **R 23.**

Non, nous n'avons pas de fournisseur d'hélicoptères privilégié.

#### **Q 24.**

**Existe-t-il des restrictions environnementales supplémentaires propres au parc dont nous devons tenir compte?**

#### **R 24.**

Les restrictions environnementales sont liées aux mesures d'atténuation établies dans la section 7 de l'évaluation environnementale, qui a été jointe dans la section « Pièces jointes » de la page Achats et ventes pour ce projet.

Il revient à l'entrepreneur de lire l'évaluation environnementale et de prendre en compte les mesures d'atténuation pertinentes dans son plan de protection environnementale (lequel doit être remis une semaine avant le début des travaux). En résumé, les mesures d'atténuation visent à prévenir les incidences sur le sol, la végétation et l'eau. Certaines incidences pourraient être inévitables lors de la réalisation du projet, et l'objectif est alors de garantir que celles-ci seront aussi minimales que possible, et réversibles. Tout équipement de grande taille (camion, véhicule tout-terrain, etc.) doit demeurer sur les sentiers, les routes et les aires de rassemblement existants. La circulation à pied doit se faire sur les sentiers existants ou non officiels. Au besoin, les piétons peuvent se déplacer hors des sentiers désignés, mais l'entrepreneur doit alors baliser ces pistes pour éviter leur prolifération. L'évaluation environnementale précise que la sortie de la pompe doit avoir une extrémité à 90 degrés afin de prévenir l'érosion. L'entrepreneur peut toutefois utiliser une autre méthode pour contrôler l'érosion (p. ex., ouvrage de dissipation, surface de déviation). D'autres techniques d'atténuation pourront être acceptées, pour autant qu'elles respectent l'objectif de la mesure originale (c.-à-d. prévenir l'érosion). La gestion des objets qui attirent la faune est très importante. Les ouvriers ne seront pas autorisés à laisser des aliments ou d'autres objets attrayants hors de contenants verrouillés (p. ex. camions). Si un ours obtient une récompense alimentaire et se met à fréquenter le chantier, Parcs Canada sera obligé de mettre fin au projet. Ce problème s'est déjà posé auprès d'entrepreneurs en construction par le passé.

Enfin, l'entrepreneur doit respecter les protocoles de décontamination des espèces envahissantes.

L'équipement doit être propre et sans terre (laquelle peut abriter des semences de plantes envahissantes). Tout équipement s'étant trouvé dans l'eau dans les 30 jours précédents devra être décontaminé au moyen d'eau chaude ou de composés d'ammonium quaternaires.

Ce résumé n'est sans doute pas complet, et il revient à l'entrepreneur de lire l'évaluation environnementale jointe sur le site Web Achats et ventes.

#### **Q 25.**

**Quel est le débit maximal pouvant être pompé aux exutoires ouest et est (y a-t-il des restrictions)?**

#### **R 25.**

La quantité maximale d'eau pouvant être pompée à l'extrémité ouest est le taux actuel d'écoulement naturel (0,08 m/s). L'exutoire ouest mène, en aval, à la Transcanadienne, et Parcs Canada ne veut prendre aucun risque d'inondation de cette infrastructure. Toutefois, l'exutoire est mène à une forêt sèche. Parcs Canada a déjà drainé une bonne partie du lac Johnson par son extrémité est durant l'inondation de 2013 (en raison d'une brèche du barrage est). Nous sommes convaincus que n'importe quel volume d'eau peut être pompé dans cet habitat sec sans risque d'inondation pour la route.

**Q 26.**

**Pouvons-nous nous installer à l'exutoire ouest pour effectuer tous les travaux de pompage, ou devons-nous également faire le pompage à l'exutoire est?**

R 26.

Voir la réponse 25, ci-dessus.

**Q 27.**

**Quel est le débit entrant attendu?**

R 27.

Voir le fichier PDF « Johnson Lk Water inflow map », déjà affiché sur la page Web Achats et ventes, sous la section « Pièces jointes » de ce projet.